

-----  
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie  
électronique le 6 décembre 2024  
Conseillers Municipaux en exercice  
au jour de la séance : 41

-----  
Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DOUZE du mois de DECEMBRE à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 24-278  
FINANCES  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1  
EXERCICE 2024

**PRÉSENTS :**

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, MM. Roger CAMOIN, Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Chantal HABASTIDA, MM. Christian DEPREZ, Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, M. Jean-Francois MAUFFREY, Mme Sigolène VINSON, MM. Frédéric GRIMAUD, Thierry BOISSIN, Mme Joëlle COULOMB, MM. Jean-Luc DI MARIA, Charles LINARES, Gilles PICARD, André BOYÉ, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO  
Mme Anne-Marie SUDRY, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD  
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Marceline ZEPHIR  
M. Pierre DHARREVILLE, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Jean-Pascal BADJI  
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène VINSON  
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Marc VILLANUEVA  
Mme Sylvie WOJTOWICZ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc DI MARIA  
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES

**ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :**

M. Franck FERRARO, Mmes Carole CAHAGNE, Christiane VILLECOURT, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20241212-CM24\_34669-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Chaîne d'intégrité du document : 63 27 D4 87 67 31 10 CC 1B E3 A5 0C 69 5D 0C D5  
 Publié le : 19/12/2024  
Par : Gaby CHARROUX, Maire  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/493986>

*En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-11, le Conseil Municipal peut, par voie de délibération, apporter des modifications aux inscriptions budgétaires effectuées lors de l'adoption du budget primitif.*

*Afin de réajuster les prévisions budgétaires en dépenses et en recettes et prendre ainsi en compte des éléments nouveaux non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal de la Commune.*

**La section de fonctionnement intègre plusieurs opérations dont :**

- Un complément de prévision de 1 158 366 € pour les dépenses de personnel,
- Des dépenses complémentaires d'entretien et nettoyage au sein des crèches ainsi que les sanitaires des plages pour 92 000 €,
- Une subvention de 5 000 € en faveur des victimes des inondations en Espagne,
- Des reprises de crédits sur certaines dépenses réalisées partiellement en 2024 par exemple le paiement de la mise en déchets des services municipaux qui a finalement démarré au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**La section d'investissement intègre plusieurs opérations dont :**

- Le financement de l'acquisition d'une œuvre d'art de Raoul DUFY pour 42 350 €,
- La reprise de crédits inscrits au Budget Primitif 2024 suite au recalage du planning des projets de certains travaux du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour - 400 000 €.

*La décision de modification proposée comprend également des opérations d'ordre équilibrées concernant des écritures patrimoniales (legs de Monsieur Paul LOMBARD, 450 000 €), des dotations aux amortissements (500 000 €) et des reprises de provisions comptables.*

*Sont présentes également des opérations comptables réelles équilibrées qui concernent la ventilation entre compétences municipales et métropolitaines sur voirie pour 2 050 854 € (chapitres 23 et 458).*

**Ceci exposé,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-11,**

**Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 applicable à la Décision Modificative,**

**Vu la délibération n° 24-081 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 portant approbation du Budget Primitif de la Commune au titre de l'exercice 2024,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 4 décembre 2024.**

Le Conseil Municipal est donc invité :

- **A approuver la décision modificative n° 1 au Budget principal de la Commune, au titre de l'exercice 2024, autorisant les crédits nécessaires aux régularisations comptables et opérations complémentaires, tels que présentés dans la maquette budgétaire jointe en annexe et arrêtés en dépenses et en recettes comme suit par chapitre :**

**Section de Fonctionnement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	- 340 885 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 158 366 €	
014	Atténuation de produits	- 95 000 €	
065	Autres charges de gestion courante	81 146 €	
067	Charges spécifiques	374 000 €	
070	Prod. Services, domaine, ventes diverses		174 000 €
074	Dotations et participations		23 546 €
075	Autres produits de gestion courante		310 002 €
042	Opérations ordre transferts entre sections	500 000 €	270 500 €
023	Virement à la section d'investissement	- 899 579 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>778 048 €</b>	<b>778 048 €</b>

**Section d'Investissement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
013	Subventions d'investissement		344 429 €
020	Immobilisations incorporelles	149 317 €	
021	Immobilisations corporelles	149 129 €	
023	Immobilisations en cours	746 795 €	679 962 €
4581	Chapitres opérations pour compte de tiers	679 962 €	1 370 891 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	270 500 €	500 000 €
041	Opérations patrimoniales	450 000 €	450 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 899 579 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 445 703 €</b>	<b>2 445 703 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ, DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique  
Le Maire  
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance

  
Roger CAMOIN

Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20241212-CM24\_34669-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Chaîne d'intégrité du document : 63 27 D4 87 67 31 10 CC 1B E3 A5 0C 69 5D 0C D5  
 Publié le : 19/12/2024  
Par : Gaby CHARROUX, Maire  
Document certifié conforme à l'original  
 <https://publiact.fr/documentPublic/493986>